

PROCÉDURE EN CAS D'ACCIDENT

Assurance **BEsafe** · HAUTE ROUTE · À conserver par le participant

Votre inscription à la HAUTE ROUTE inclut l'assurance **BEsafe** (dommages corporels du sportif, assureur Tokio Marine HCC, distribuée par Assur Connect). Elle vous couvre dans le monde entier pendant l'épreuve — boucles de jour comme de nuit, à pied, en course ou en marche, en solo ou en équipe. **En cas d'accident, suivez les 3 étapes ci-dessous.**

LES 3 ÉTAPES À SUIVRE

1

Sur place, pendant l'épreuve — premiers secours

Présentez-vous immédiatement au poste de secours / à la tente médicale du bivouac. Les équipes médicales de l'organisation sont présentes en continu, jour et nuit, sur le parcours et au camp de base.

Faites établir un certificat médical initial décrivant la nature des lésions : il est indispensable à toute indemnisation.

2

Hospitalisation ou rapatriement — AVANT tout, appelez l'assisteur

Si votre état nécessite une hospitalisation ou un rapatriement, la demande doit être formulée AVANT toute prise en charge, sous peine de non-remboursement.

Téléphone (24h/24) : **01 48 82 62 35** — depuis l'étranger **+33 1 48 82 62 35**

N° de police à communiquer : **ASSUR CONNECT FR015493**

E-mail d'ouverture de dossier : **sinistre@assur-connect.com**

L'assisteur (Tokio Marine Assistance / Mutuaide) organise et prend en charge le transport sanitaire, le rapatriement et l'assistance, partout dans le monde.

3

À votre retour — remboursement des frais de soins

Pour être remboursé de vos frais médicaux, ouvrez un dossier sinistre dès que possible :

E-mail : **sinistre@assur-connect.com**

Téléphone (lun.-ven. 9h30–17h30) : **+33 (0)1 85 73 31 15 — choix 2**

Déclarez l'accident dans un délai de 15 jours à compter du jour où vous en avez eu connaissance.

PIÈCES À FOURNIR POUR VOTRE DOSSIER

- Le certificat médical initial (nature des lésions et conséquences probables)
- La date, le lieu et les circonstances précises de l'accident
- Vos factures de soins acquittées (et décomptes Sécurité sociale / mutuelle le cas échéant)
- Vos nom, prénom, date de naissance et coordonnées ; vos coordonnées bancaires (IBAN) pour le règlement

BON À SAVOIR

- **Soins en France ou à l'étranger** : frais médicaux en France pour les résidents français (remboursés sur factures), ou à l'étranger pour les non français pris en charge via l'assistance.
- **Principales exclusions** : accidents sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants non prescrits, affections ou blessures antérieures non consolidées, faute intentionnelle, pratique à titre professionnel.
- **Garanties principales** : selon le pays de résidence, individuelle accident (décès / invalidité), frais médicaux, indemnités d'hospitalisation, frais de recherche et de sauvetage, responsabilité civile vie privée et assistance rapatriement. Détail dans les Conditions Générales BEsafe remises à l'inscription.

Besafe, l'assurance Dommages corporels des sportifs		Plafonds d'indemnisation
POUR LES RESIDENTS DANS L'UNION EUROPEENNE		
Individuel accident		
Décès accidentel	15 000 €	
Infirmité Permanente Partielle (IPP) ou Totale (IPT) accidentel	30 000 € franchise relative de 10% selon barème compagnie	
Indemnité journalière en cas de coma	à partir de 10 jours consécutifs de coma et durant 365 jours : 2% du capital accidentel par semaine de coma limité à 365 jours	
Aménagement du domicile ou véhicule	avec un maximum de 3 000 euros	
Forfait sportif (assurance à l'année uniquement)		
En cas d'arrêt de travail de plus de 7 jours	Remboursement forfait sportif pour la durée restant à courir à compter du lendemain du jour de l'accident et au prorata tempore de la période non utilisée avec un maximum de 200€.	
Indemnités journalières en cas d'hospitalisation à la suite d'un accident (assurance à l'année uniquement)		
En cas d'hospitalisation de plus de 3 jours à la suite d'un accident	Versement à l'assuré d'une indemnité journalière de 50€/jour pendant la durée de l'hospitalisation avec application d'une franchise relative de 3 jours et dans la limite de 5000€	
Frais médicaux dans le pays de résidence		
Remboursement des frais médicaux dans le pays de résidence	5 000 € par personne - franchise 30€	
Remboursement des soins dentaires d'urgence	150€/par personne	
Responsabilité civile Vie privée		
Dommages corporels, matériels et immatériels	4 500 000 € par sinistre dont 750 000 € en dommages matériels et immatériels avec une franchise absolue de 150€ par sinistre	
Dommages matériels et immatériels consécutifs avec une franchise absolue de 150 € par sinistre	Limités à 300.000 € pour les sports suivants : canyoning, rafting, escalade, haute montagne, ski, équitation, voile, kitesurf, plongée sous-marine, spéléologie, saut à l'élastique, luge, tauromachie	
Assistance rapatriement (monde entier)		
Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques à l'étranger (hors du pays de résidence)	100 000 €	
Rapatriement ou transport sanitaire	Frais réels	
Rapatriement de la personne accompagnante	Titre de transport retour	
Présence auprès de l'assuré hospitalisé	Titre de transport + Frais d'hôtel 100€ par nuit - maximum 7 nuits	
Rapatriement ou transport du corps en cas de décès	Titre de transport	
Frais de cercueil	2 000 € par personne	
Avance de la caution pénale et prise en charge des honoraires d'avocat	10 000 €	
Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives, Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause	
Frais de recherche et de sauvetage (monde entier)		
Frais de recherche et de sauvetage en cas de disparition ou de mise en péril de l'Assuré suite à accident	10 000 €	
POUR LES RESIDENTS HORS UNION EUROPEENNE		
Assistance rapatriement		
Rapatriement ou transport sanitaire	Frais réels	
Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques à l'étranger (avec possibilité d'avance de frais)	100 000 €	
Rapatriement de la personne accompagnante	Titre de transport retour	
Présence auprès de l'assuré hospitalisé	Titre de transport + Frais d'hôtel 100€ par nuit - maximum 7 nuits	
Rapatriement ou transport du corps en cas de décès	Titre de transport	
Frais de cercueil	2 000 € par personne	
Avance de la caution pénale et prise en charge des honoraires d'avocat	10 000 €	
Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives, Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause	
Frais de recherche et de sauvetage		
Frais de recherche et de sauvetage en cas de disparition ou de mise en péril de l'Assuré suite à accident	10 000 €	

VOS CONTACTS UTILES

Urgence médicale / rapatriement (24h/24)

01 48 82 62 35 · +33 1 48 82 62 35
Police : ASSUR CONNECT FR015493

Déclaration & remboursement

sinistre@assur-connect.com
+33 (0)1 85 73 31 15 (choix 2) · lun.–ven. 9h30–17h30

Assur Connect — SAS de courtage en assurance, Paris 17e — ORIAS n° 10 057 229 (www.orias.fr) — entreprise régie par le Code des assurances. BESafe est assuré par Tokio Marine Europe S.A. (Tokio Marine HCC). Ce document résume la marche à suivre et ne se substitue pas aux Conditions Générales et Particulières du contrat.